

Saison 2022/23

Assemblée Ligue nationale (ALN)

Lieu :	Ittigen, Maison du Sport
Date :	Samedi, 24 septembre 2022
Heure :	10h10 – 11h45
Présidence :	Urs Schärer et Michel Tschanz, co-présidence LN
Scrutateurs :	Franco Fontana, Bremgarten / Roland Lenghart, Wetzikon
Voix :	103 voix
Majorité absolue :	52 voix
Majorité 2/3 :	69 voix
Procès-verbal :	Eliane Thalmann

1. Accueil

Urs Schärer ouvre l'ALN à 10h10 et remercie tous les clubs présents ainsi que les membres du comité LN. Il remercie également la traductrice Veronika Westphal et sa collègue qui l'aide ainsi qu'Eliane Thalmann pour le procès-verbal.

2. Appel / contrôle du scrutin

Le contrôle des présences est effectué.

Les clubs suivants se font représenter comme suit :

Bernex par Vernier, Bulle par Rossens, Carouge par Veyrier, Döttingen par Kriens, Lausanne par Fribourg, Meyrin par Veyrier, Ostermundigen par Münsingen, UGS-Chenois par Vernier, Uster par Bremgarten, Vevey par Rossens, Wädenswil par Horgen.

D'après le contrôle des présences, les clubs suivants ont le droit de vote : Basel, Bernex, Bremgarten, Bulle, Burgdorf, Carouge, Döttingen, Fribourg, Horgen, Kriens, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Lenzburg, Meyrin, Münsingen, Neuhausen, Ostermundigen, Port, Pratteln, Rapperswil-Jona, Rio-Star Muttenez, Rossens, St. Gallen, UGS-Chenois, Uster, Vernier, Vevey, Veyrier, Wädenswil, Wetzikon, Young Star SH, ZZ-Lancy.

La répartition des voix est réglementée dans le règlement de la LN (art. 3.2).

Vérification des voix pour l'ensemble de l'ALN : total des voix : 103; majorité absolue : 52; majorité 2/3 : 69

Vérification des voix pour les clubs LNA : total des voix : 59; majorité absolue : 30; majorité 2/3 : 40

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière ALN

Conformément à l'art. 3.12 du règlement de la LN, les décisions de l'ALN du 28 mai 2022 ont été remises à tous les clubs LN et au CC STT sous forme de procès-verbal et sont également disponibles sur le site internet de STT.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son auteur Markus Werner.

5. Propositions règlement LN clubs / comité

Il n'y a aucune proposition à l'ordre du jour.

6. Approbation des dispositions complémentaires du RS 510 ss

Il n'y a aucune proposition à l'ordre du jour.

7. Approbation des directives LN

Il n'y a aucune proposition à l'ordre du jour.

8. Approbation du cahier des charges Superfinales

Rapperswil-Jona fait remarquer que la date des Superfinales ne fait pas partie intégrante d'un document de validité générale. Le comité LN corrigera ce détail.

Le cahier des charges est approuvé à l'unanimité.

9. Proposition concernant la «réforme institutionnelle»

Michel Tschanz explique la situation de départ et la procédure prévue. À l'occasion du vote consultatif du 28 mai 2022, l'ALN a approuvé une réforme avec 11 voix contre et 1 abstention. L'objectif de l'assemblée de ce jour est l'approbation définitive de la réforme par les clubs LNA et l'ALN. Ensuite, il y aura la décision du CC et de l'AD. Durant le processus, on commencera l'élaboration de tous les statuts, règlements et contrats.

Bremgarten demande quels pourraient être les risques ou les conséquences.

Réponse : Il existe le risque que la STTL ne soit pas bien accueillie par le grand public et que cela entraîne des problèmes financiers. Puisqu'au sein de STT, la STTL constitue un département autonome avec un cadre juridique séparé, de tels risques peuvent toutefois être endigués. La protection de la fédération STT est toujours assurée.

Bremgarten demande comment on procédera avec les licences pour les étrangers.

Réponse : La STTL suit deux approches. D'une part, les joueurs suisses doivent pouvoir s'établir et c'est pour cette raison que la promotion de la relève est un point central. D'autre part, l'égalité de traitement des Suisses et des étrangers doit être assurée. À ce sujet, un règlement de transfert sera élaboré.

Basel demande comment se dérouleront les promotions et les relégations.

Réponse : Il y aura des promotions et relégations sportives pour les clubs qui respectent scrupuleusement les directives édictées par la STTL.

Basel demande comment on pourra éviter une rivalité entre STT et STTL.

Réponse : un contrat de collaboration entre STT et STTL sera élaboré. STT siège à la STTL et vice versa afin d'assurer la participation. STT doit pouvoir profiter de la STTL.

Procédure de vote :

Jean-Marc Wichser propose à l'assemblée de voter en deux étapes. Pour commencer, il faut prendre une décision de principe sur la séparation de la LNA des LNB et LNC. Ensuite, il faut décider s'il faut mandater le comité pour réaliser la réforme.

Cette procédure est approuvée à l'unanimité.

Vote Décision de principe sur la séparation de la LNA des LNB et LNC :

Le vote des clubs LNA donne 59 oui contre 0 non et 0 abstentions.

Le vote de l'ensemble de l'ALN donne 95 oui contre 3 non et 5 abstentions.

Vote Mandat au comité :

Le vote des clubs LNA donne 59 oui contre 0 non et 0 abstentions.

Le vote de l'ensemble de l'ALN donne 98 oui contre 0 non et 5 abstentions.

10. Divers

Publicité pour l'alcool

Urs Schärer explique que différentes interprétations circulent concernant la publicité pour l'alcool. Une précision est nécessaire afin que le thème soit clair pour tous les clubs. Après une longue discussion, le comité propose à l'ALN de voter sur la précision suivante pour la saison 2022/2023.

La publicité pour l'alcool dans l'aire de jeu et sur l'intérieur et l'extérieur des séparations des aires de jeu est interdite. Cette interdiction englobe également tous les vêtements des joueurs qui sont portés dans l'aire de jeu.

Le vote donne 103 oui contre 0 non et 0 abstentions.

Tous les clubs seront informés sur cette précision dans les meilleurs délais. Les clubs concernés doivent s'adresser au comité LN afin de définir la marche à suivre.

Suite à la discussion concernant l'interprétation au sujet des noms de sociétés, l'ajout «sans alcool», etc., le thème devra être mis à l'ordre du jour au sein du comité LN.

Crise énergétique

ZZ-Lancy souhaite avoir des recommandations de la part de la Ligue nationale au sujet de la crise énergétique qui menace. En premier lieu, il faudrait thématiser les directives concernant la lumière et la température.

Réponse : Pour le moment, il est conseillé d'attendre pour garantir un maximum de flexibilité. Au besoin, des dispositions particulières seront édictées afin que les compétitions puissent être maintenues. La Ligue nationale donnera toutefois suite à ce souhait et rédigera un courrier dans le but de sensibiliser les clubs et d'attirer l'attention sur ce thème.

Portraits des joueurs

Rapperswil-Jona a l'intention de renforcer le caractère événementiel et l'attractivité des matchs de LNA. Pour ce faire, des portraits des joueurs sont distribués lors des matchs de LNA et une chanson choisie est passée lorsque les joueurs entrent. Adrian Schmid mettra le modèle à la disposition des clubs LNA.

David Hivert propose d'élaborer concrètement l'idée dans le cadre de la STTL. Les présentations doivent être structurées de manière uniforme. On pourrait par ailleurs faire une séance photo pour les joueurs de LNA avec le photographe de la fédération. Il faut procéder à la planification y relative, y compris le budget, au sein de la STTL.

L'idée est accueillie très positivement. Rapperswil-Jona démarrera la mise en œuvre. Dans une prochaine étape, STTL élaborera un concept.

Remerciements

David Hivert démissionne du comité. Michel Tschanz lui remet un cadeau et le remercie pour l'enthousiasme et la passion pour le tennis de table au cours de ces dernières trois années et demie.

Urs Schärer quitte également le comité. Il se présente à l'élection au comité central. Michel Tschanz lui remet un cadeau et le remercie pour la collaboration très agréable et le grand engagement sans relâche au cours de ces trois dernières années.

11. Date de la prochaine ALN

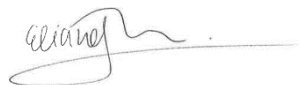
La prochaine ALN aura lieu le 24 juin 2023 à l'occasion des Superfinales à Petit-Lancy.

Michel Tschanz remercie tous les participants pour leur collaboration active.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis

Ligue nationale



Eliane Thalmann

Annexe :

Présentation ALN

Va à :

Clubs LN

Comité central STT

Présidents CT AR

CSR STT